

# Le droit international privé de la famille à l'épreuve de l'impératif de reconnaissance des situations (Document en Français)

## ▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/55630550-6484-4ece-a9e2-10251e8f61a7>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/55630550-6484-4ece-a9e2-10251e8f61a7> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

## ▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Fulli-Lemaire Samuel](#)

Date de soutenance : 08-12-2017

Directeur(s) de thèse : [Lequette Yves](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé \(Paris\)](#)

## ▼ Informations générales

Discipline : Droit international

Classification : Droit

**Mots-clés libres** : Droit international privé, Droit de la famille, Situations familiales, Méthode de la reconnaissance, Règle de conflit, Jugements, Actes publics, Droit fondamentaux, Libertés de circulation, Ordre public international

**Mots-clés** :

- Droit international privé -- Famille
- Reconnaissance des situations (droit international privé)
- Ordre public (droit international privé)
- Libre circulation des personnes
- Droits de l'homme (droit international)

**Résumé** : En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, le droit international privé intervient dans un contexte caractérisé à la fois par la multiplication des relations familiales internationales, conséquence de la mobilité croissante des personnes privées, et la montée d'un individualisme qui rechigne toujours davantage à composer avec les contraintes collectives. Ces changements conduisent à une contestation croissante des obstacles à la reconnaissance des situations familiales qui impose de repenser à la fois le cadre théorique et les méthodes de la discipline. Sur le premier plan, il est proposé de consacrer un nouveau principe directeur, l'impératif de reconnaissance des situations familiales, qui reflète à la fois la prédominance effective des intérêts privés et la matérialisation d'une discipline autrefois éprise de justice conflictuelle, et permet d'afficher plus clairement ce qui doit désormais constituer la réaction dominante du for face à une situation familiale constituée à l'étranger. Sur le plan des méthodes, l'enjeu est de traduire le nouvel impératif, ce qui doit consister à libéraliser l'accueil des situations familiales constituées à l'étranger sans aller jusqu'à supprimer tous les chefs de contrôle. Plusieurs voies sont envisageables, qui vont du simple inflexionnement des méthodes existantes à la consécration d'une nouvelle méthode de la reconnaissance des situations familiales. Entre ces différentes possibilités, des choix s'imposent qui mêlent technique et politique juridiques, et impliquent de prendre en compte tant les enseignements de la théorie générale du droit international privé que la dimension européenne de la problématique.

## ▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

## ▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : STAR : dépôt national des thèses électroniques françaises

Identifiant : 2017PA020077

Type de ressource : Thèse

